

# LE PAYS DU TRÉGOR-GOËLO ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

## PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DU TRÉGOR - GOËLO



**- Préambule -**

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



### INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays du Trégor-Goëlo regroupe 7 Communautés de communes :

- la Communauté d'Agglomération de Lannion - Trégor (48 995 habitants) ;
- la Communauté de communes de Paimpol - Goëlo (19 104 habitants) ;
- la Communauté de communes de Beg Ar C'hra (7 743 habitants) ;
- la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux (8 215 habitants) ;
- la Communauté de communes des Trois Rivières (1 132 habitants) ;
- la Communauté de communes du Centre Trégor (5 617 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays Rochois (3 618 habitants) ;

2 communes ne s'inscrivent dans aucune Communauté de communes : MANTALLOT et PERROS-GUIREC.

Sa population (112 209 habitants au dernier recensement, + 1,4 % en 10 ans) se répartit entre :

- 3 communes principales :
  - ♦ LANNION : 18 368 habitants,
  - ♦ PAIMPOL : 7 932 habitants,
  - ♦ PERROS-GUIREC : 7 614 habitants,
- et 67 communes qui regroupent ensemble 70 % de la population du Pays.

Trois entités peuvent être distinguées :

- le secteur légumier et littoral, où les surfaces consacrées aux légumes représentent jusqu'à 45 % de la Surface Agricole Utilisée (cantons de LÉZARDRIEUX, PAIMPOL, TRÉGUIER), et où la part des surfaces en herbe ne dépasse pas 20 %,
- les cantons ruraux à dominante herbagère (PLOUARET, PLESTIN-LES-GRÈVES),
- les cantons ruraux où ce sont les terres labourées qui prédominent (LA ROCHE-DERRIEN, LANNION dans une certaine mesure).

A noter l'exception de PERROS-GUIREC où l'agriculture n'est plus la principale utilisation du territoire (la SAU représente 35 % de la surface du canton).

Le Pays du Trégor-Goëlo a une façade maritime très importante (180 km de côtes) au patrimoine naturel exceptionnel et réputé : estuaires du Trieux et du Jaudy, archipel de Bréhat, côte de granit rose et archipel des Sept-Iles, sillon de Talbert...



## **1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



#### • **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le Pays du TRÉGOR-GOËLO :

- 60 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface globale de 5 170 ha regroupant des milieux maritimes, littoraux, terrestres (îles, dunes, estuaires-vasières, côtes rocheuses, forêts, étangs, marais, landes ..),
- 8 ZNIEFF de type 2, pour une surface globale de 13 300 ha (forêt, vallée, estuaires),
- 1 tourbière d'intérêt régional,
- 3 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) : île de Goulmedec (606 ha), estuaires du Trieux et du Jaudy (10 000 ha), les Sept-Îles (4 500 ha),
- 11 sites géologiques remarquables,
- 3 estuaires et rivières classés à migrateurs (Trieux, Jaudy, Léguer, Le Douron-rive Est),
- des estuaires remarquables d'herbiers à zostères à proximité des côtes, ainsi qu'un gisement de maërl.

Le Pays du Trégor-Goëlo recèle 3 espaces remarquables pour les mammifères : 1 site à chauves-souris, et 2 havres de paix pour la loutre d'Europe (vallée du Léguer, vallée du Douron - aval, rive Est).



#### • **Les sites protégés**

Le Pays comprend :

- 1 Réserve Naturelle : les Sept-Îles,
- 3 Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) : île de Goulmedec, estuaires du Trieux et du Jaudy, les Sept-Îles,
- 32 sites classés au titre de la loi de 1930 dont l'archipel de Bréhat, l'archipel de Port-Blanc, la rive droite du Trieux, les îles et îlots au large de Trébeurden, et 18 sites inscrits.

L'action du Conservatoire du littoral se développe sur 15 sites regroupés dans 4 entités :

- la baie de Lannion (7 sites, surface globale : 472 ha),
- la côte de granit rose (6 sites, surface globale : 118 ha),
- le sillon de Talbert (200 ha),
- l'abbaye de Beauport (86 ha).



#### • **Les dispositifs de gestion en place**

On recense 6 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000, situés en totalité ou en partie sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo :

- le site « étang du Moulin Neuf » : 47 ha,
- le site « côte de Granit Rose, des îles Millau à Tomé, archipel des Sept-Îles » : 6 300 ha,
- le site « rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » : 1 460 ha,
- le site « côte de Trestel à Paimpol, estuaires du Trieux et du Jaudy » : 13 400 ha,
- la rivière le Douron (en partie, 470 ha),
- le site « Monts d'Arrée » : en limite.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est exceptionnel et diversifié,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (-) l' inventaire des milieux marins est insuffisant,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestions est satisfaisant.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La poursuite des acquisitions foncières pour la mise en œuvre d'une gestion durable.
- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) :
  - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
  - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ La poursuite de l'inventaire des milieux marins.



**2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 44 communes (le Pays en compte 70). Pour 9 d'entre elles, le PLU est en révision, et pour 1 commune, le PLU est en cours d'élaboration. La transcription des espaces remarquables littoraux (L 146-4) est quasi achevée.

Pour 25 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 10 % entre 1990 et 1999. La part du logement individuel s'établit à 86 %. L'augmentation du nombre de logements est surtout constatée en périphérie de LANNION et de PAIMPOL. Le taux de résidences secondaires est en augmentation et atteint 32 % à PERROS-GUIREC.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 20 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé (soit près d'un tiers des communes).



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays du Trégor-Goëlo est exceptionnelle. En effet, ce sont 75 édifices qui sont recensés (Monuments Historiques classés) sur 38 communes, dont 18 dolmens, 41 édifices religieux, 14 édifices civils, 1 fontaine et 1 calvaire.

• **Transports - Déplacements**

L'accessibilité du territoire est contrastée :

- la RN 12 (Rennes - Brest) traverse le Sud du Pays ,
- le réseau routier s'inscrit en étoile autour de LANNION (la RD 786 reliant cette dernière à PAIMPOL),
- la RD 767, à terme en 2 x 2 voies, relie LANNION à GUINGAMP,
- la gare de Lannion est reliée au réseau TGV via la gare de Plouaret,
- l'aéroport de Lannion voit son activité augmenter régulièrement.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays du Trégor-Goëlo offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour une grande part remarquables,
- (+) le patrimoine historique est tout aussi remarquable,
- (+) les sites remarquables, notamment côtiers sont protégés,
- (-) du point de vue de l'usage des sols, le territoire n'est que partiellement couvert par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est trop importante,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

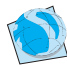
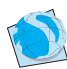
- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement et d'affectation de l'espace, et pour raisonner les besoins en réserve foncière publique à un niveau pluri ou intercommunal.
- ♦ Arrêter la consommation d'espace sur le littoral.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale : reconquête des paysages dégradés, amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



### 3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m <sup>3</sup>	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m <sup>3</sup>
Alimentation en Eau Potable (2001)	6	6 229 900	5	2 687 500
Industriel (2001)	-	-	1	36 200
Irrigation* (2000)	-	-	2	32 500

\* Surface irriguée : 13 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est médiocre au regard des taux de nitrates : ce dernier est le plus souvent compris entre 25 et 40 mg/l ; il dépasse ponctuellement 50 mg/l dans plusieurs communes littorales et est compris en moyenne entre 40 et 50 mg/l autour de Paimpol.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire est le suivant :

- eaux de surface : pour 6 captages, la DUP est intervenue ; la procédure reste à achever pour 3 captages ;
- eaux souterraines : pour 12 captages, la DUP est intervenue ; la procédure reste à achever pour 2 captages.

#### FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est médiocre voire mauvaise,
- (+) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP est bien avancée,
- (-) la pression foncière en périphérie de LANNION et sur le littoral est trop forte.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achever la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Œuvrer pour la reconquête de la qualité de l'eau (voir à ce sujet le paragraphe 7).





**4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Trégor-Goëlo :

- deux chaufferies au bois (à LANNION - l'hôpital- et à PLOUNEVEZ-MOËDEC), et 2 « gros consommateurs » d'électricité à LANNION,
- un parc éolien à PLOUGRAS (8 éoliennes de 750 kW soit une puissance totale de 6 MW),
- une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères avec récupération d'énergie.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois – énergie est réel,
- (+) un véritable potentiel éolien existe.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
  - solaire,
  - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
  - bois - énergie, sur la base des équipements déjà réalisés (« vitrine »).
- ♦ Développer les économies d'énergie.





## **5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Risques naturels**

- 12 communes sont soumises au risque inondation ou submersion marine. En réponse, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est prescrit (Paimpol),
- 11 communes sont soumises au risque mouvement de terrain (pour la plupart ce sont des communes littorales présentant des falaises ou à tout le moins un trait de côte instable).

- **Risques technologiques**

- 1 commune est exposée au risque transport de matières dangereuses (TRÉGUIER et son port).

- **Autres risques**

Un silo à PLOUNÉRIN est soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98. Le linéaire côtier est vulnérable à la pollution maritime.

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) l'exposition au risque mouvement de terrain est forte, notamment sur les communes littorales (instabilité du trait de côte),
- (-) l'ensemble du linéaire côtier est très vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (par hydrocarbures notamment) ou pollution récurrente par les macro-déchets.

### → **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Mener à son terme l'élaboration du PPRI à PAIMPOL.
- ♦ Développer une réflexion globale sur les voies et moyens préventifs à mettre en œuvre pour limiter l'instabilité du trait de côte.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat « végétation annuelle de laisses de mer ».
- ♦ Sensibiliser les navigateurs (plaisanciers et professionnels) pour la maîtrise des rejets en mer par des actions de proximité au niveau des ports, des associations de plaisanciers.



**6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

L'usine d'Incinération des Ordures Ménagères du SMITRED Ouest Armor à PLUZUNET est assujettie à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air).

- **Les sols**

- on ne recense sur le Pays aucun site dont les sols sont pollués,
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
  - ♦ 25 communes sont classées en Zone d'Excédent Naturel (ZES) : production supérieure à 170 kg-N/ha/an,
  - ♦ 29 communes présentent une production d'azote animal comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an,
  - ♦ pour 17 communes, elle est inférieure à 140 kg/H/ha/an.



- **Les eaux littorales**

Sur 8 sites, des proliférations d'algues vertes ont été constatées :

- 1 site : 4 fois par an,
- 4 sites : 3 fois par an,
- 1 site : 2 fois par an.,
- 2 sites : 1 fois par an.

Des observations réalisées par IFREMER en 2002 dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages) indiquent :

- en baie de Paimpol, dans l'archipel de Bréhat, et dans l'estuaire du Jaudy, (14 points - huîtres), la tendance générale est à l'amélioration,
- sur le site de Lannion (1 point - huîtres), la tendance constatée est une décroissance de la contamination.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- eaux conformes de bonne qualité : 29 plages,
- eaux conformes de qualité moyenne : 16 plages,
- eaux pouvant être momentanément polluées : 5 plages,
- eaux de mauvaise qualité : néant.



### • Les eaux continentales

- on recense 4 établissements soumis à autosurveillance / eau :
  - ♦ agroalimentaire : 1 (rejet au Léguer via la station d'épuration collective de Lannion),
  - ♦ traitement de surface : 2 (rejet au Léguer et en mer après détoxification),
  - ♦ 1 carrière (rejet dans le Jaudy).
- 31 stations d'épuration collectives, tous dispositifs confondus, sont en service sur le territoire du Pays, pour une capacité globale de 123 800 équivalent-habitant, répartie comme suit :
  - supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
  - de 5000 à moins de 10 000 éqh : 3 stations,
  - de 2000 à moins de 5000 éqh : 12 stations,
  - inférieure à 2000 éqh : 14 stations.

Du point de vue physicochimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : qualité passable (Guindy, Jaudy, Léguer, Yar), qualité mauvaise pour le Milin Run,
- matières azotées (hors nitrates) : qualité passable (Jaudy, Gundy, Léguer, Milin Run), qualité bonne à très bonne pour les côtières,
- nitrates : qualité mauvaise à très mauvaise de manière générale,
- matières phosphorées :
  - ♦ qualité passable : Jaudy, Gundy,
  - ♦ bonne qualité : Léguer, Guic (sauf à l'amont : mauvaise à très mauvaise),
  - ♦ qualité variable (bonne, très bonne, mauvaise, très mauvaise) pour les côtières.

### → FORCES ET FAIBLESSES

- (-) les excédents d'azote animal sont très préoccupants,
- (-) il existe de nombreux sites de prolifération d'algues vertes,
- (+) les résultats de la surveillance microbiologique des coquillages sont plutôt bons, et sont le reflet des efforts réalisés en matière d'assainissement,
- (+) la pression des rejets industriels sur le milieu aquatique est faible,
- (-) la qualité des eaux de surface est mauvaise,
- (-) la production de pollution associée à la population estivale est forte.

### → OPPORTUNITÉS

- ♦ Mise en œuvre des opérations Bassins Versants de Bretagne Eau Pure et réflexion quant à leur renforcement.
- ♦ Poursuite des actions relatives à la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement collectif (nouvelles stations, surveillance et amélioration des stations existantes).





## **7. LES DÉCHETS**

### → **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 2 usines d'incinération des ordures ménagères (l'une avec récupération d'énergie, l'autre sans),
- 2 unités de tri-compostage,
- 3 centres de transfert,
- 1 centre de tri,
- 1 centre de stockage (hors ordures ménagères),
- 14 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur les 69 communes du territoire du Pays, à l'initiative de 4 structures intercommunales.

Concernant les 27 décharges recensées, 10 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux : D.I.S.**

On dénombre 5 établissements industriels producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (3 à LANNION, 1 à PERROS-GUIREC, 1 à PLUZUNET) pour un tonnage annuel global de 1 816 tonnes.

### → **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la collecte sélective est généralisée à tout le territoire,
- (+) le programme de réhabilitation des décharges est bien avancé,
- (-) l'accroissement de la population lors de la saison touristique constitue une contrainte pour le dimensionnement des dispositifs de traitement.

### → **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Renforcer la sélectivité de la collecte, compte tenu du niveau atteint en matière de couverture du territoire.
- ♦ Adaptation des équipements de traitements :
  - renforcer la valorisation énergétique,
  - améliorer la qualité du compost.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets (réduction à la source).
- ♦ Identifier les besoins en centre de stockage.
- ♦ Poursuivre la réhabilitation des décharges.



**8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION**

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Trégor-Goëlo :

- 4 maisons de la nature et structures assimilables :
  - ♦ la Maison du littoral à PERROS-GUIREC,
  - ♦ la Maison du Gouffre Castel Meur à PLOUGRESCANT,
  - ♦ la Maison des estuaires Traou Nez à PLOURIVO,
  - ♦ la Maison de l'île Milliau à TRÉBEURDEN.
  
- 2 centres d'initiation à l'environnement :
  - ♦ l'abbaye de Beauport à PAIMPOL,
  - ♦ les petits débrouillards à PLEUMEUR-BODOU.
  
- Neuf associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement développant leur activité sur le territoire du Pays :
  - ♦ le GEPN – Vivarmor Nature, groupement pour l'étude et la protection de la nature en baie de St-Brieuc (action sur 9 communes),
  - ♦ l'association pour la gestion et la restauration de l'abbaye de Beauport et son environnement (action sur 1 commune),
  - ♦ le comité de défense et de développement de Port-Blanc (action sur 1 commune),
  - ♦ l'association Perros-Guirec Présence (action sur 1 commune),
  - ♦ l'union pour améliorer la qualité de la vie et protéger le patrimoine naturel de PLOUMANACH (action sur 1 commune),
  - ♦ l'association pour la protection des sites et des habitants de PLESTIN-LES-GRÈVES (action sur 1 commune),
  - ♦ environnement et patrimoine de PLOUBAZLANEC (action sur 1 commune),
  - ♦ association pour la protection, l'étude et la gestion des îles du Trégor (action sur 1 commune),
  - ♦ sites et patrimoine de Trégastel (action sur 1 commune).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les structures d'éducation à l'environnement et les associations agréées développent essentiellement leur action sur l'espace littoral, lequel fait l'objet de fortes pressions,
- (-) dans l'arrière-pays, on constate l'absence de structures citoyennes impliquées dans le domaine de l'environnement,
- (-) les entreprises semblent peu sensibilisées au « management environnemental ».

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La sensibilisation des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement.
- ♦ La réalisation d'une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



**PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS**

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
  - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
  - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
  - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
  - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
  - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
  - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
  - ♦ développer des opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
  - ♦ améliorer les déplacements à l'intérieur du Pays,
  - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces protégés, et les acquisitions foncières nécessaires,
  - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
  - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ renforcer la collecte sélective des déchets,
  - ♦ adapter les dispositifs de traitement des déchets,
  - ♦ renforcer les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface,
  - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer,
  - ♦ renforcer la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité (schéma d'implantation),
  - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
  - ♦ développer la filière bois-énergie.



**Source des données présentées**

- Introduction - Présentation du territoire
  - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays.
  - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.
- Biodiversité - Milieux naturels
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
  - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : [www.bretagne-environnement.org](http://www.bretagne-environnement.org).
- Qualité du cadre de vie
  - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
  - ♦ Ministère de la Culture  
Site Internet Mérimée
  - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.
- Prélèvements de ressources naturelles
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
  - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
  - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.
- Production - Consommation énergétique
  - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
  - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).
- Risques naturels et technologiques
  - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
- Production de pollution et qualité des milieux
  - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
  - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
  - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
  - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).
- Déchets

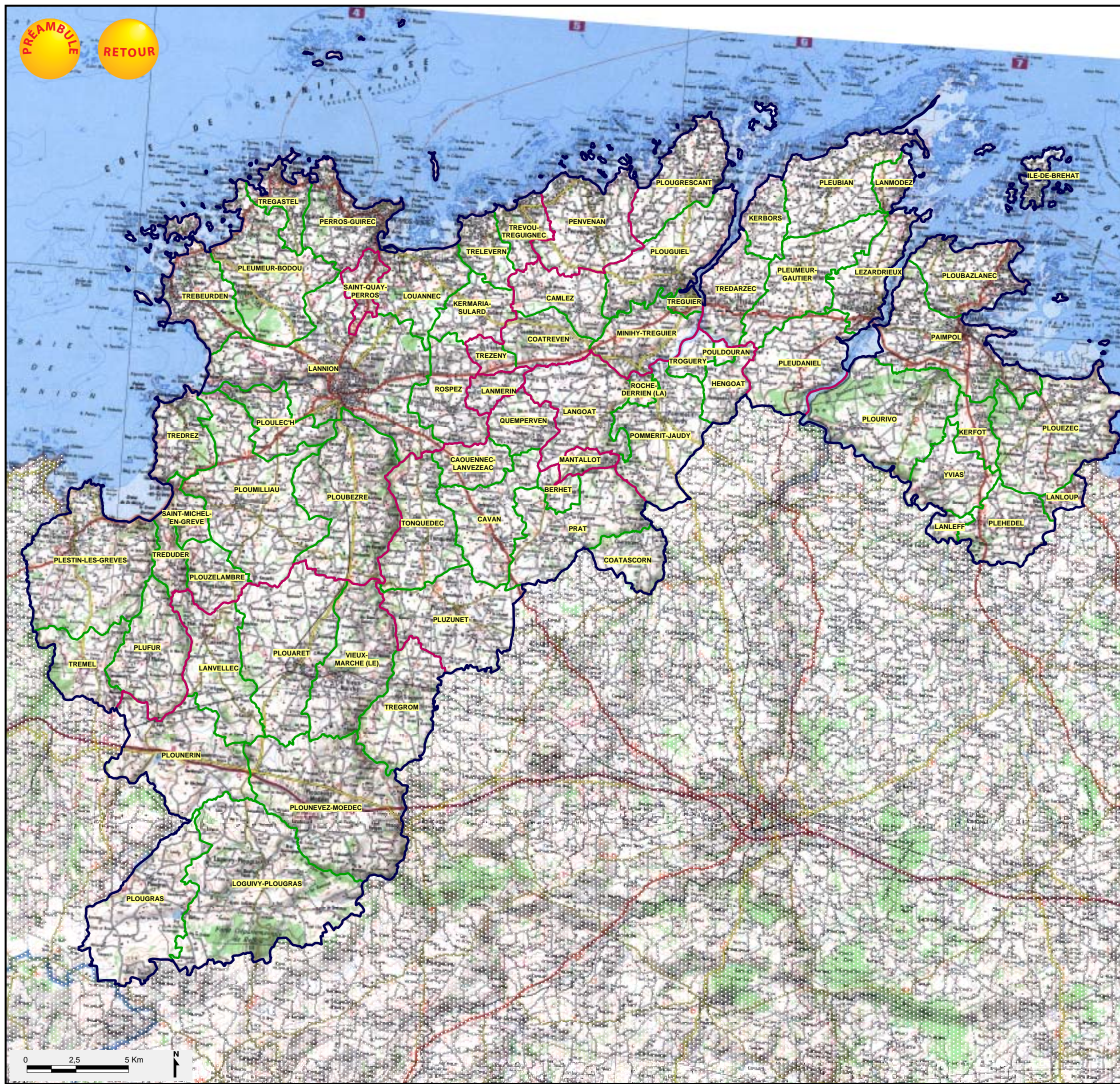
Observatoire régional des déchets ADEME.
- Implication des acteurs
  - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
  - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
  - ♦ Association Orée ([www.oree.org](http://www.oree.org)).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>
--



PREAMBULE

RETOUR



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DU TRÉGOR-GOËLO -

### Légende

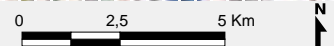
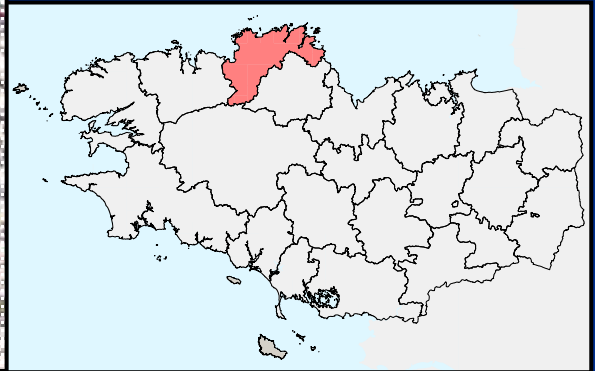
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

### Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PRÉAMBULE

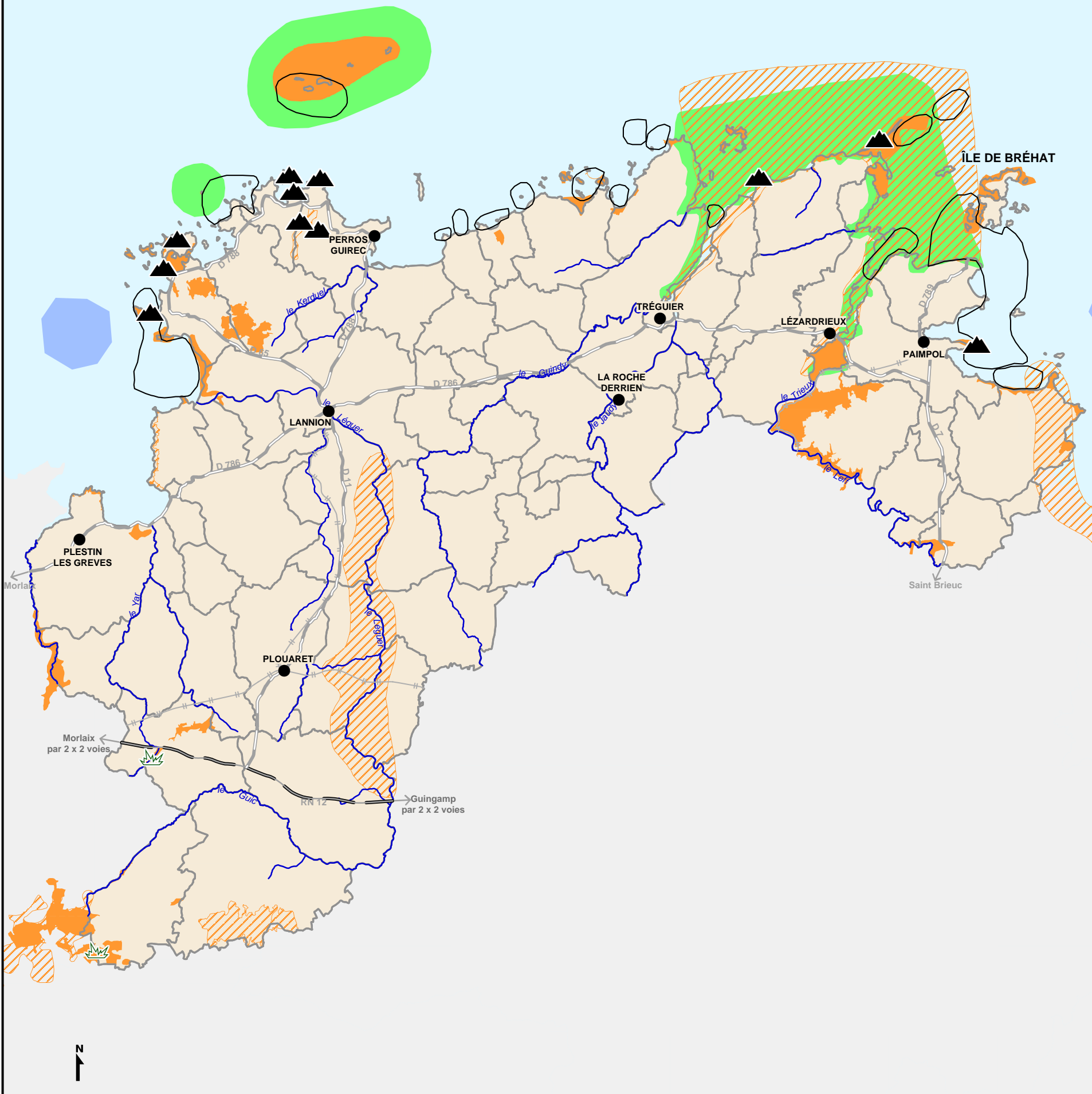
RETOUR



# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DU TRÉGOR-GOËLO -

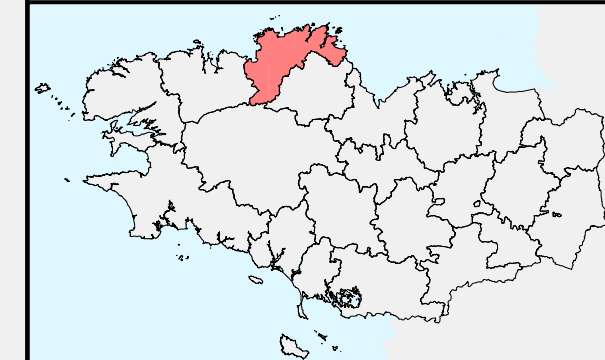
### Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -



- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

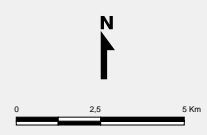


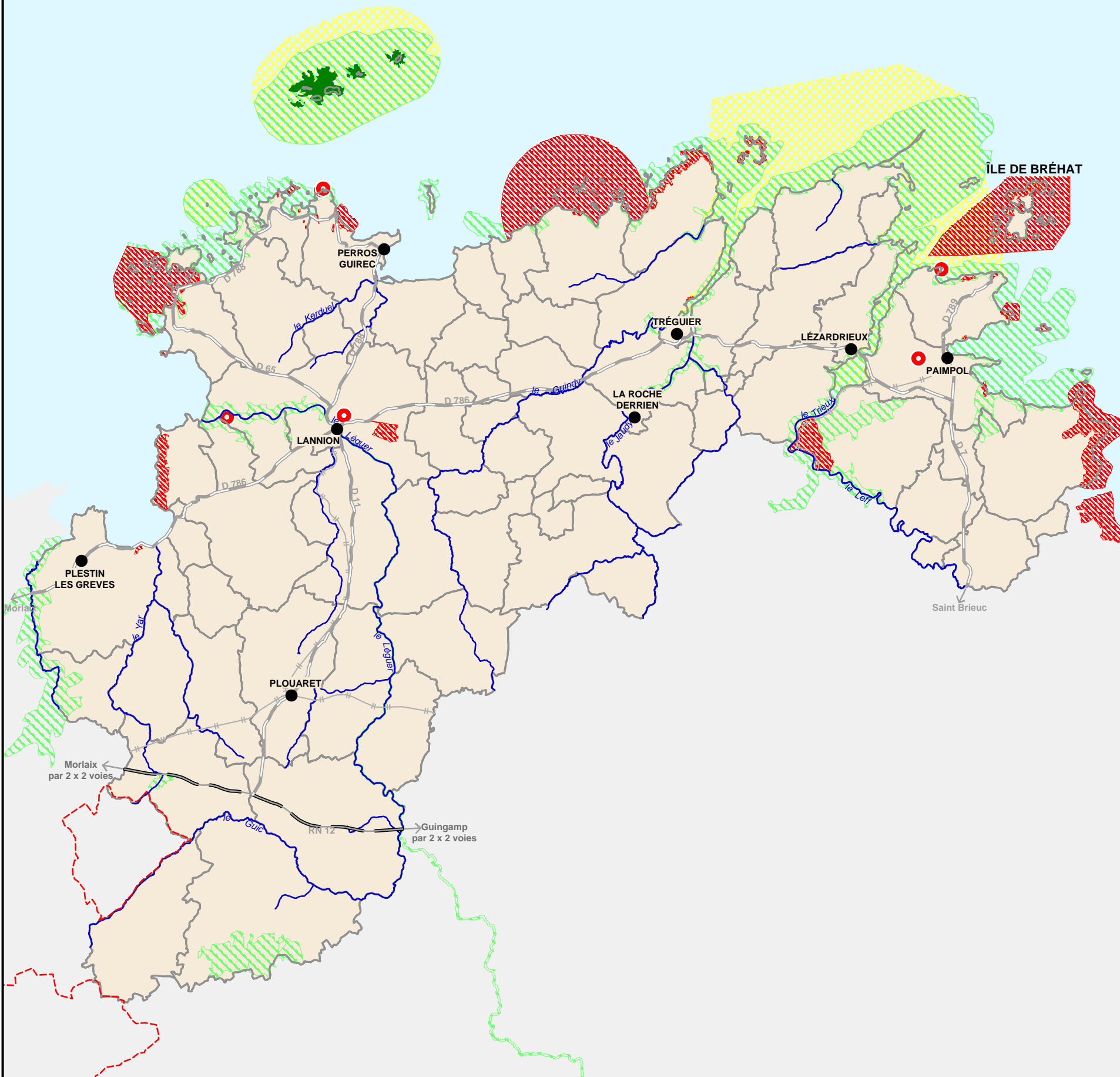
Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne






CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003


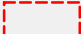




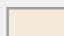
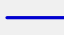
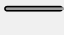
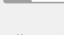

#### ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

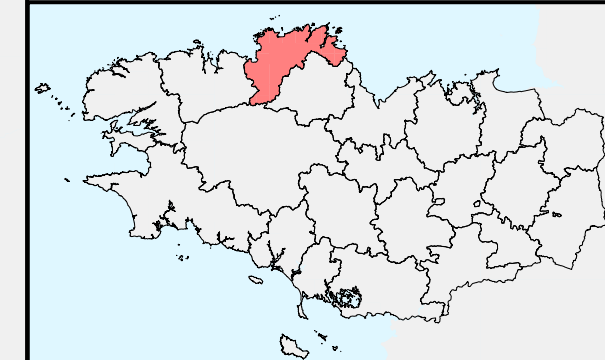
-  Arrêt de biotope
-  Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
-  Réserve naturelle
-  Zone de Protection Spéciale
-  Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

#### ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

-  Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
-  Parc Naturel Régional

#### Légende du fond de plan

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Axe 2 x 2 voies
-  Autre route principale
-  Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





#### ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

#### Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

#### MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

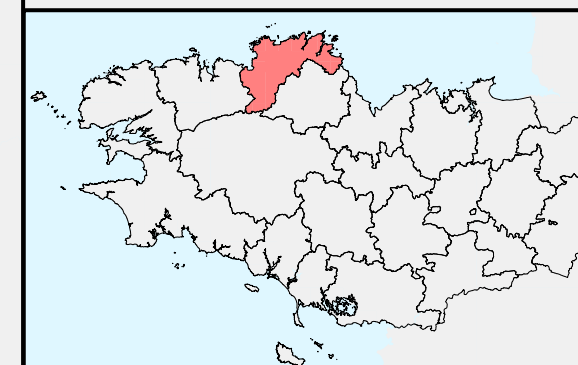
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

#### PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

**Nom de la petite cité de caractère**

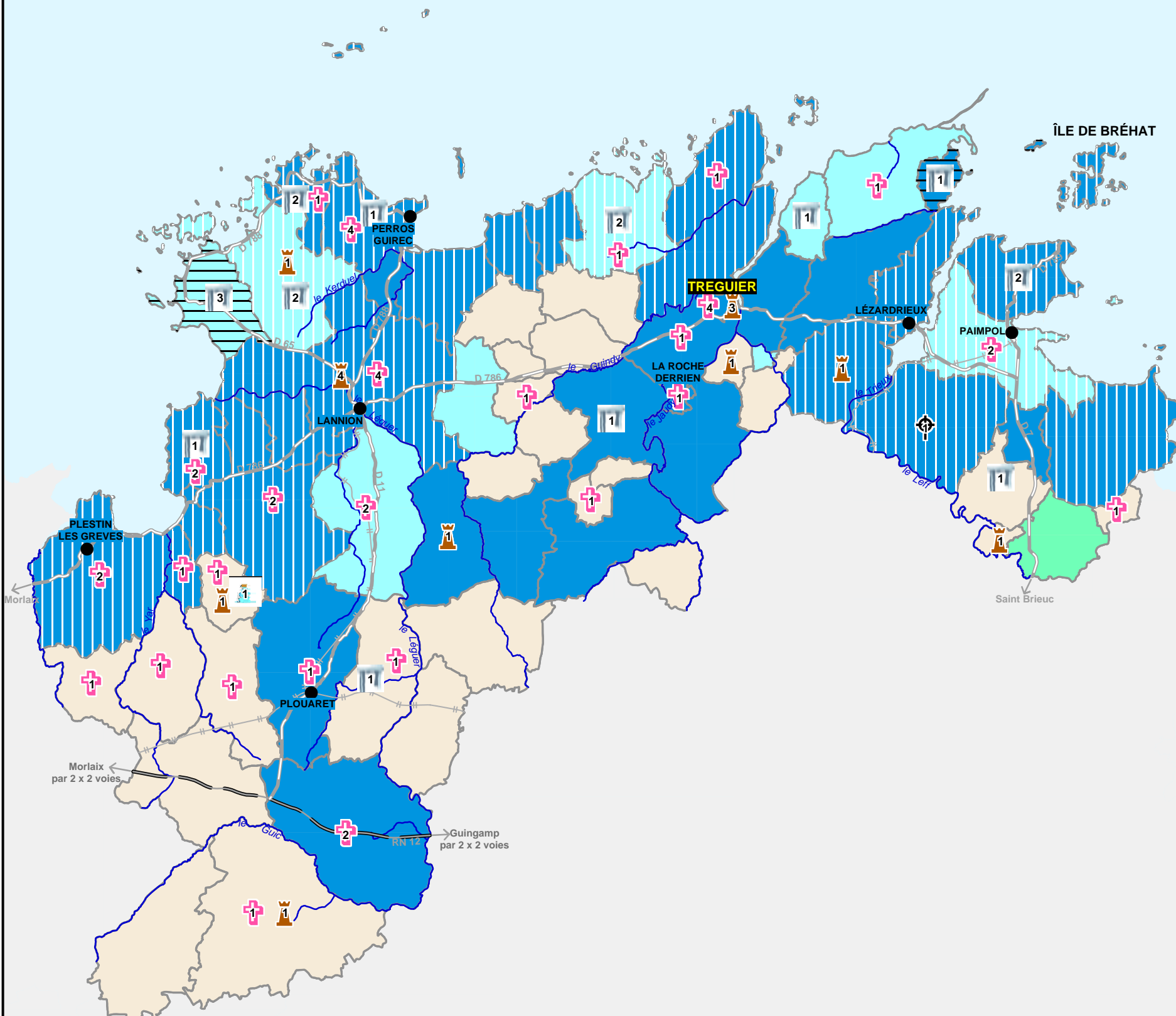
#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 29
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

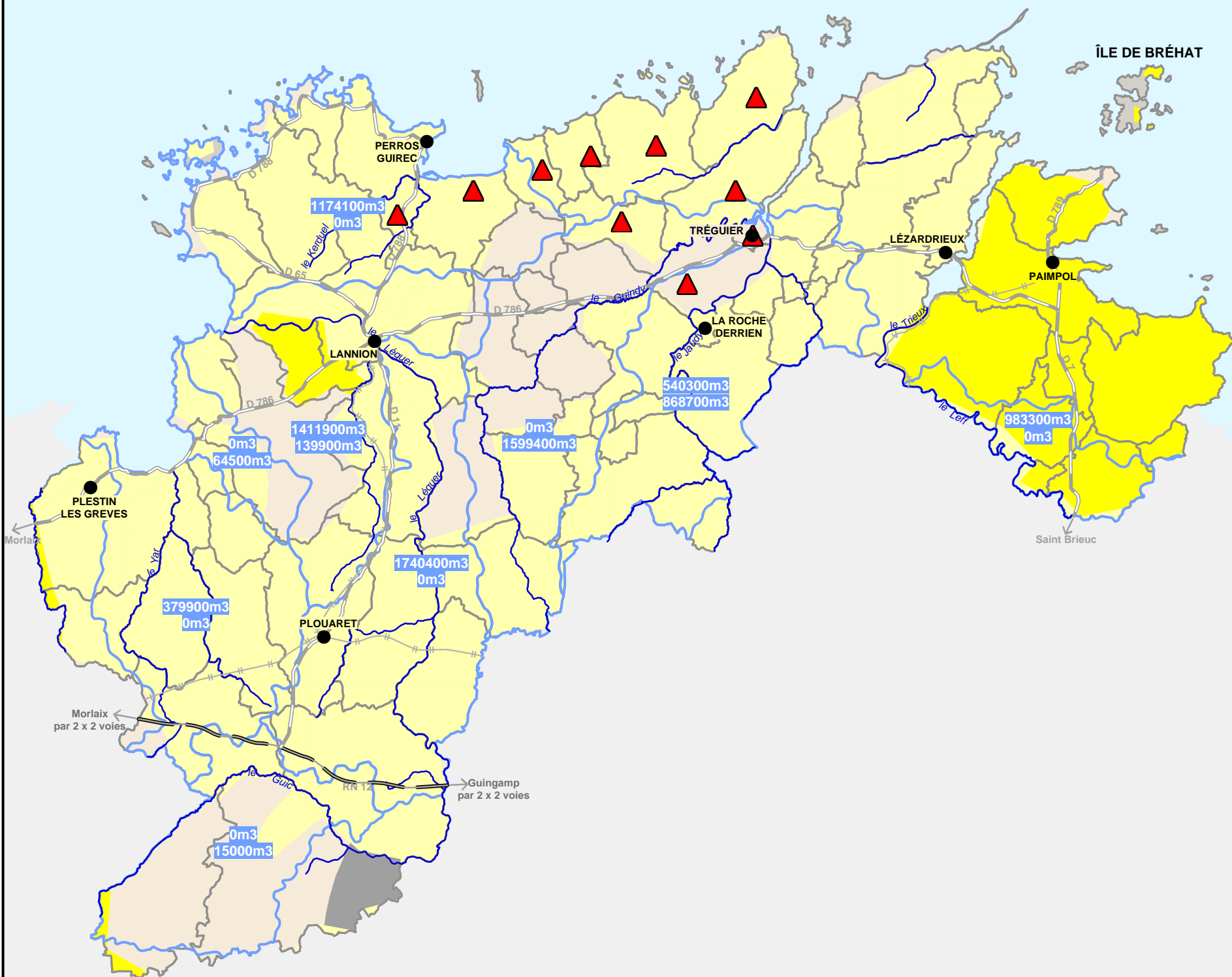




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

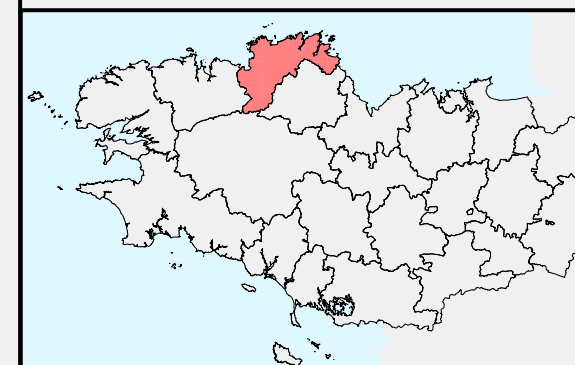
## - PAYS DU TRÉGOR-GOËLO -

### Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA  
Le Pont - Route de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DU TRÉGOR-GOËLO -



### Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
 Y m<sup>3</sup> Eau souterraine

#### QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

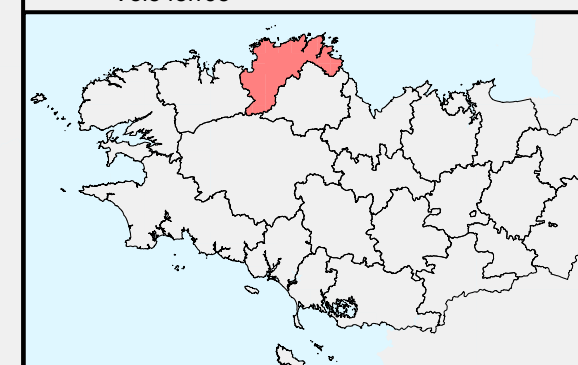
données 2000

X m<sup>3</sup> Eau de surface  
 Y m<sup>3</sup> Eau souterraine  
 Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

#### Légende du fond de plan

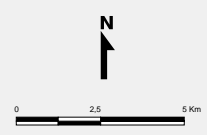
- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA  
 Le Pont - Route de la Rivière  
 35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

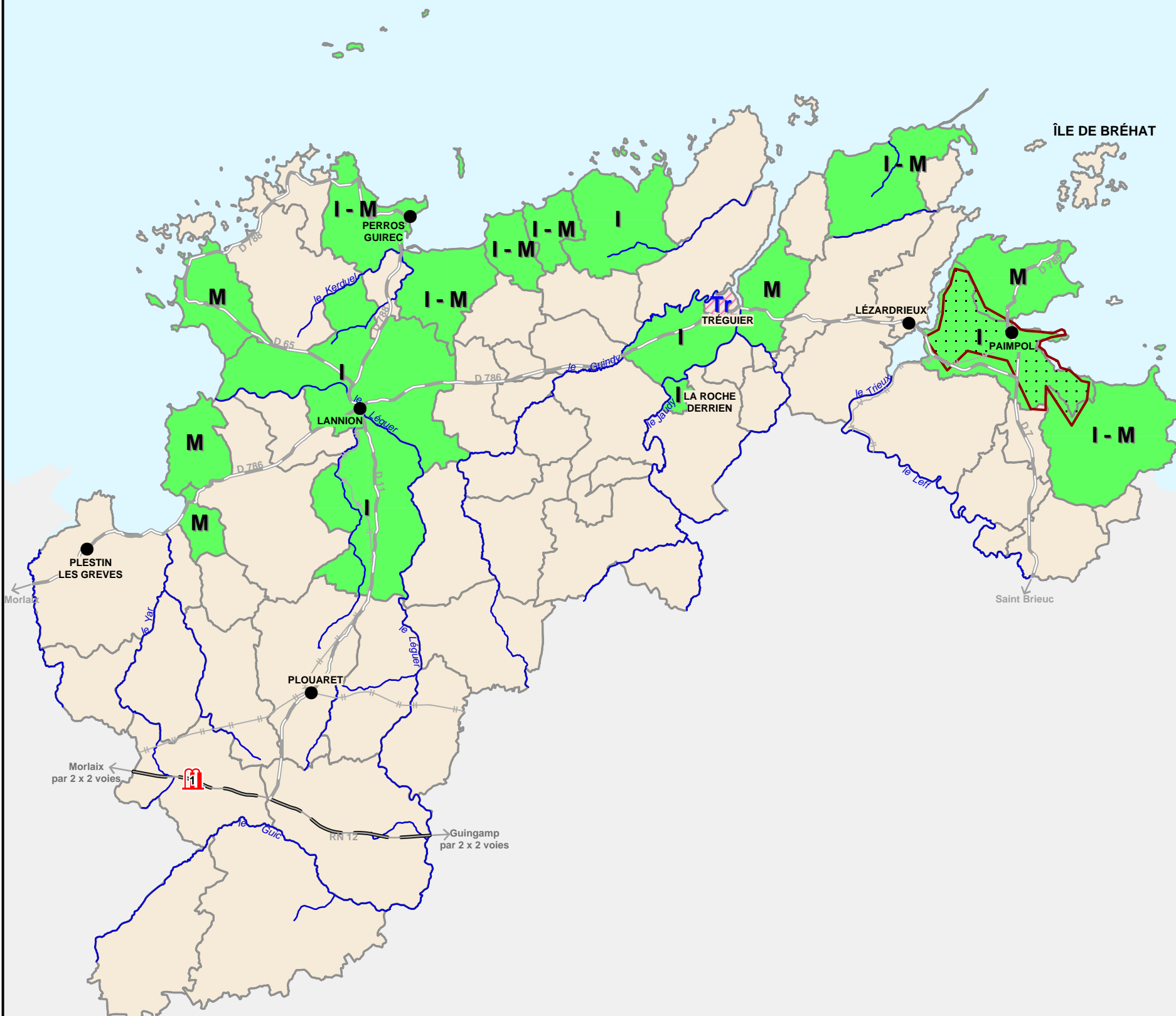




# PROFIL ENVIRONNEMENTAL

## - PAYS DU TRÉGOR-GOËLO -

### Risques naturels et technologiques majeurs



#### RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

#### ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

#### ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

#### SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

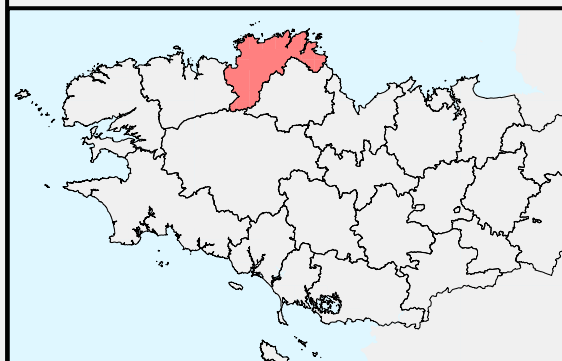
- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



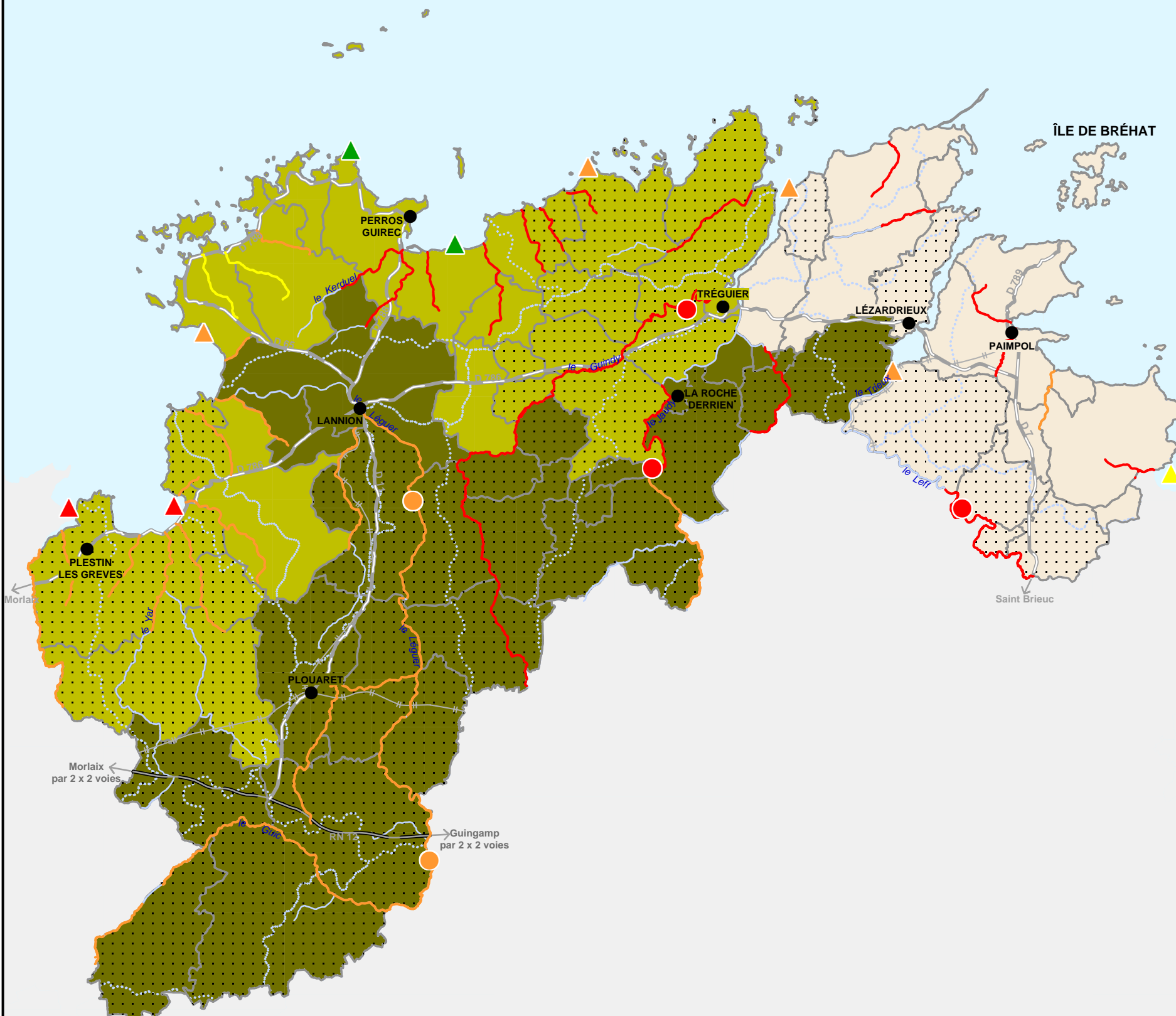
#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN





### Altération des milieux par les nitrates



#### QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

*En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000*

- — Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- — Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- — Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- — Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- — Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

#### PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

#### PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

*données 2002*

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

#### ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

*données 2002*

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

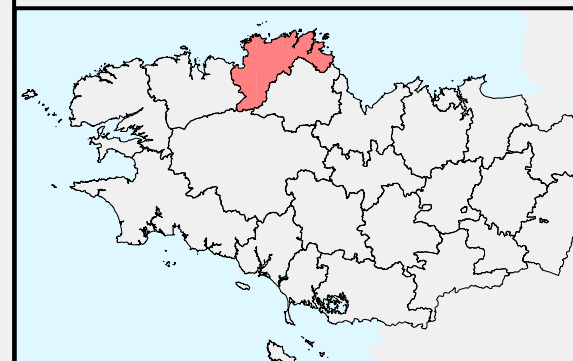
#### PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

*données 2001*

#### COMMUNE CONCERNÉE

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

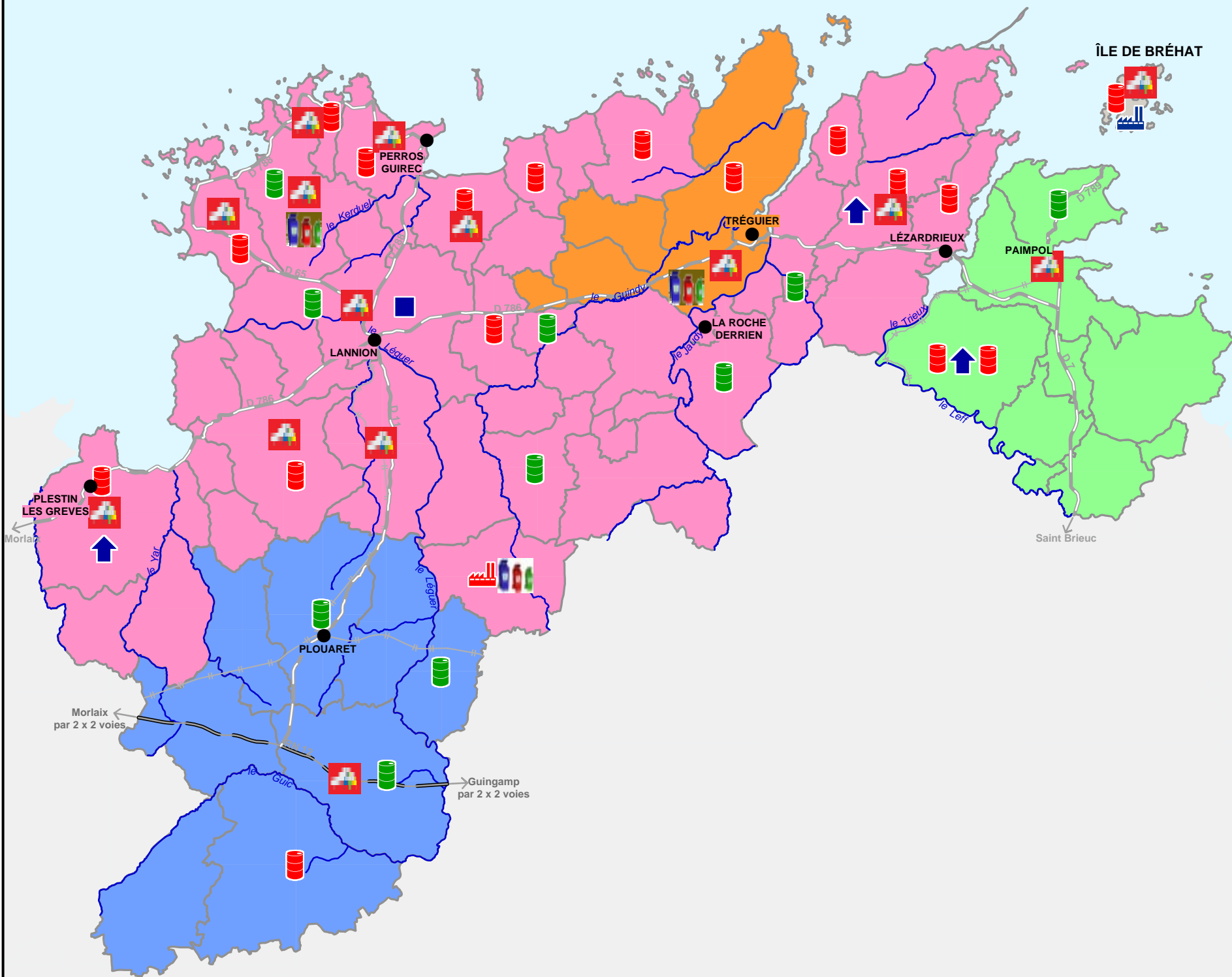


#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE







#### INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

#### ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

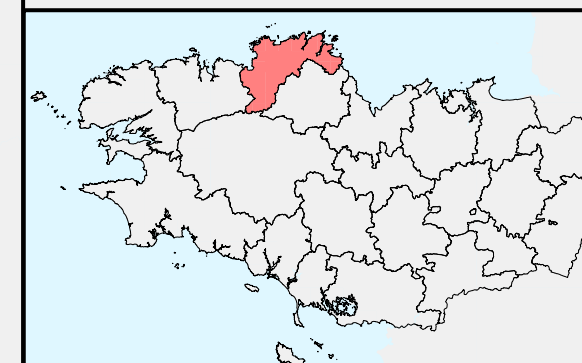
#### COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC de Beg Ar C'Hra
- CC des trois rivières
- CC Paimpol Goëlo
- SMITRED Ouest Armor
- Pas de collecte sélective

#### Légende du fond de plan

- Limite communale
- Axe 2 x 2 voies
- Cours d'eau
- Autre route principale
- Voie ferrée



#### Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

